

Compte-rendu du conseil municipal du 16 novembre 2018

Présents : Christiane COLAS, Yves ARBEZ, Martial LOISY, Jean-Paul BUELLET, Marie-Claude FELIX, Robert VELON, Hervé COLAS, Joëlle TABOULOT, Karine COLIGNON, Nicolas MICHALET, Chrystelle GUIXA, Jean-Luc FROMONT.

Excusées : Pascale VIRICEL, Sylvie TRIPLET (pouvoir donné à Jean-Paul BUELLET)

Secrétaire : Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 19 octobre et passe à l'ordre du jour.

1) Décisions modificatives du budget principal

Hervé COLAS présente des ajustements de crédits à opérer sur le budget principal de la commune, section de fonctionnement :

- Le budget du SIVOS voté en février 2018 a connu de nombreux ajustements en lien avec les événements survenus en cours d'année : passage à la semaine de 4 jours avec les conséquences sur le personnel, fin de certains contrats aidés, conduisant à une augmentation de 12 500 € des charges salariales. Il est donc proposé d'augmenter de 40 € par élève la contribution des communes au budget du SIVOS.
- Différentes recettes sont à mettre à jour, ainsi que l'annulation d'une créance TVA de 2014.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération modificative n°4 du budget principal.

2) Convention d'occupation du domaine public avec BEC

Jean-Luc FROMONT indique que l'installation des panneaux photovoltaïques sur la toiture du gymnase doit s'accompagner d'une convention d'occupation du domaine public avec la SAS BEC (Bresse Energies Citoyennes). Celle-ci définit les droits et obligations des deux parties pour une durée de 40 ans. Quelques éléments sont mis en discussion, notamment l'ajout de l'onduleur dans le descriptif du matériel installé, la durée de vie des panneaux et leur recyclage ainsi que le devenir de la toiture ensuite. Des échanges avec BEC, il ressort que les filières de recyclage existent sachant que les panneaux photovoltaïques sont essentiellement composés de silice et qu'il ne fait aucun doute que lorsque ces panneaux là seront obsolètes, ils seront remplacés par d'autres plus performants.

Le conseil autorise Mme le Maire à signer la convention avec la SAS BEC.

3) Projet de réaménagement du cimetière

Martial LOISY présente des éléments d'aménagement et de chiffrage pour le cimetière réalisés par Mr MEUNIER de l'Agence d'ingénierie.

- Concernant le mur d'enceinte, deux options sont proposées, l'une la démolition et reconstruction à neuf, l'autre la reconstruction ponctuelle sur les 3 points les plus abimés, ainsi que la réalisation d'un enduit sur l'ensemble. Le conseil retient la seconde option moins couteuse, valorisant les matériaux traditionnels existant et sans doute plus esthétique.
- Pour le revêtement des allées, deux options également : la pose de bordures béton et d'un revêtement en enrobé, ou la pose de bordures en voliges bois et un revêtement en bicouche. Le conseil retient la première option plus couteuse mais aussi plus durable et nécessitant moins d'entretien.
- Le point d'eau serait amené au centre du cimetière.
- Le jardin du souvenir serait agrandi et accueillerait un puits de dispersion des cendres.
- Un parking serait aménagé à l'ouest du cimetière.

Le conseil est favorable au lancement de ce projet de réaménagement du cimetière. Un devis sera demandé à l'Agence d'ingénierie pour en assurer la maîtrise d'œuvre. Il est envisagé de faire un phasage des travaux sur plusieurs années afin d'en assurer la faisabilité financière. Ce projet sera abordé de nouveau dans l'étude du budget 2019 et du plan d'investissement.

4) Licence IV communale

Le banquet des classes ne sera pas fourni par un restaurateur de la commune cette année. Le choix de l'association des conscrits s'est donc porté sur le recours à un traiteur sans buvette. Salomé COLAS, présidente des conscrits a fait la demande à la commune d'une mise à disposition de la licence IV communale à l'association des conscrits afin de tenir une buvette avec l'appui d'une personne habilitée. Le conseil donne son accord pour cette mise à disposition de la licence IV pour un bar temporaire en 2019.

5) Tarifs de locations de salles

Le conseil décide de maintenir les tarifs de location des bâtiments communaux, datant des délibérations de 2009 et 2014.

6) Plan local d'urbanisme : procédures « E », « F » et « G »

Concernant les procédures « E » (révision avec examen conjoint) et « F » (modification simplifiée), le commissaire enquêteur a transmis ce jour les rapports d'enquête et leurs conclusions. Les procédures seront soumises à validation lors du conseil municipal de décembre.

Concernant la procédure « G » ((modification simplifiée), une réflexion est en cours avec l'Atelier du Triangle afin d'associer les services l'Etat au choix de la procédure la plus pertinente pour mener à bien la modification du PLU.

7) Convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale

Après de nombreux reports faute de documents adaptés, le conseil donne son accord à la signature d'une convention entre la commune et le Conseil départemental pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale.

8) Fonctionnement du panneau d'information du Logis Neuf

Le panneau est aujourd'hui en fonctionnement et se pose la question de son utilisation.

Le secrétariat de mairie a envoyé un mail à l'ensemble des associations, et elles sont aujourd'hui nombreuses à demander des parutions. Il y a donc nécessité d'instaurer des règles de fonctionnement afin de répondre au mieux aux attentes des associations tout en prenant en compte la faisabilité pratique pour les services communaux. En l'état, la parution se fait en deux temps : la préparation du message à afficher au secrétariat, puis le déplacement sous le panneau d'information pour transmettre le message (dans l'attente d'une connexion à distance). Il est donné lecture d'un message peu sympathique d'un responsable d'association.

Le conseil décide de la démarche suivante :

- Les associations doivent transmettre les propositions d'événements à afficher un mois avant celui-ci.
- Les services de la mairie font le nécessaire pour une parution 10 jours avant l'événement.

La démarche sera affinée une fois l'outil apprivoisé par tous et complètement opérationnel (connexion à distance).

9) Compte rendu du conseil d'école

Hervé COLAS rend compte du conseil d'école qui s'est tenu le 8 novembre. Le RPI compte 213 enfants. De nombreuses activités sont programmées, financées par le Sou des écoles ou la CA3B. Une nouvelle démarche d'Ecole Numérique Rurale est en cours mais il n'est pas certain que le RPI puisse en profiter pour l'achat d'ordinateurs portables.

Le niveau sonore dans le restaurant scolaire a également été abordé, notamment lorsque les enfants se croisent entre les deux services. Une étude acoustique doit être réalisée prochainement.

Et enfin, il a été demandé la mise en place d'un passage piéton entre le four à pain et le parking. Cette question sera étudiée.

10) Bulletin municipal

Jean-Luc FROMONT donne l'état d'avancement du bulletin de décembre, pour lequel de nombreux articles ont été transmis.

11) Questions et communications diverses

- Martial LOISY indique que le bâtiment bibliothèque nécessitera des travaux dans la seconde salle où le revêtement mural est dégradé ainsi que sur la façade extérieure qui présente des problèmes d'étanchéité.
- La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 5 janvier à la salle des fêtes. Il est décidé de la coupler avec l'inauguration des panneaux photovoltaïques du gymnase.
- L'association ABCDE organise le 14 décembre à 20h à la salle des fêtes de Confrançon une soirée « sortir du tout voiture, inventons le covoiturage de demain ».
- Mme le Maire a envoyé un courrier à Monsieur Jean-Luc JACQUET, maire de St Martin le Châtel afin de réitérer la demande de participation financière pour l'éclairage du stade de foot de Confrançon.
- Martial LOISY doit prendre date prochainement avec la FRAPNA pour réaliser un audit pour obtenir le label « Commune sans pesticide » suite à la démarche zéro pesticide mise en œuvre ces dernières années.
- Le CCAS se réunira le 28 novembre afin de faire le bilan du repas de septembre et préparer les colis de fin d'année.
- Le prochain conseil municipal se réunira le 21 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.